



Politique de participation

RDV OACIQ 2026

Conditions de participation | Statut du permis

La participation à l'événement RDV OACIQ 2026 est réservée aux personnes détenant un permis délivré par l'OACIQ au moment de l'événement, sauf indication contraire pour certaines activités spécifiquement identifiées.

Il revient au participant de s'assurer que son permis est actif et en règle au moment de l'inscription et le jour de l'événement. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou de retirer l'admissibilité aux unités de formation continue (UFC) à toute personne dont le statut de permis ne respecte pas les exigences applicables.

Les **statuts de permis admissibles** à la participation au **RDV OACIQ** sont les suivants :

- **Valide** – droit d'exercer complet
- **Suspendu** – droit d'exercer suspendu temporairement
- **Révoqué (de moins de 12 mois)** – licence retirée, plus de droit d'exercer
- **Révoqué avec droits acquis** – possibilité de retour à la pratique dans une période définie
- **Permis avec conditions ou restrictions** – exercice possible sous certaines limites ou obligations

Les personnes œuvrant au sein d'un établissement d'enseignement, qu'elles soient détentrices d'un permis de courtage immobilier ou non, peuvent participer au RDV en s'acquittant des frais d'inscription applicables via le Portail de développement professionnel (PDP).

Obtention des unités de formation continue (UFC)

- L'attribution des UFC est conditionnelle à une présence obligatoire pendant toute la durée des activités admissibles prévues dans le cadre de l'événement.
- Des mécanismes de contrôle de la présence pourront être mis en place, notamment par des systèmes de pointage ou tout autre moyen électronique jugé approprié par l'organisateur.
- Tout départ avant la fin d'une activité, absence partielle ou non-respect des règles de présence entraînera automatiquement la non-attribution des UFC, en tout ou en partie, sans possibilité de remboursement ou de reprise.
- Aucune exception ne sera accordée, sauf en cas de force majeure dûment documentée, à la discrétion exclusive de l'organisateur.
- Les UFC seront versées au dossier du participant dans les 10 jours ouvrables suivant l'événement.
- Les 6 UFC obtenues en participant au RDV OACIQ sont comptabilisées dans la catégorie « au choix ».

Nourriture et services alimentaires

- Des repas, collations ou rafraîchissements peuvent être offerts, selon la formule retenue pour l'événement.
- Les participants sont responsables d'indiquer, lors de leur inscription, toute allergie, intolérance alimentaire ou restriction particulière. Bien que des mesures raisonnables soient prises, l'organisateur ne peut garantir l'absence totale d'allergènes.
- Conformément à la politique du Palais des congrès, il est strictement interdit d'apporter sa propre nourriture ou ses propres boissons sur les lieux de l'événement. Cette règle s'applique à l'ensemble des aires accessibles aux participants.

L'organisateur décline toute responsabilité relativement à toute réaction ou inconfort pouvant découler de la consommation d'aliments ou de boissons offerts pendant l'événement.

Utilisation et protection des renseignements personnels

- En s'inscrivant et en participant à l'événement RDV OACIQ 2026, le participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la conservation de ses renseignements personnels, incluant notamment son nom, ses coordonnées, son numéro de permis et ses données de présence.

Ces renseignements sont utilisés exclusivement aux fins suivantes :

- la gestion des inscriptions;
 - le contrôle de la présence;
 - l'attribution des UFC;
 - les communications avant, pendant et après l'événement.
- Des photos, enregistrements audio ou vidéos peuvent être réalisés durant l'événement. En participant, le participant consent à l'utilisation de son image à des fins institutionnelles, promotionnelles ou archivistiques, sauf avis contraire transmis par écrit à l'organisateur avant l'événement.
 - Les renseignements personnels sont traités conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels au Québec.

Stationnement et déplacements

- Le stationnement est disponible au Palais des congrès, selon les modalités, la disponibilité et les tarifs en vigueur de l'établissement.
- Les frais de stationnement sont entièrement à la charge des participants et les places ne sont pas garanties.
- L'organisateur décline toute responsabilité relativement aux contraventions, aux dommages, aux vols ou aux pertes pouvant survenir dans les aires de stationnement, de même qu'aux retards liés à la circulation, à l'achalandage ou à la disponibilité des places.
- Il est fortement recommandé aux participants de prévoir un temps d'arrivée suffisant afin de respecter l'horaire officiel de l'événement et les exigences liées à la présence obligatoire.

Hébergement

- Plusieurs hôtels sont situés à proximité du Palais des congrès, à distance de marche ou à courte distance.
- Les participants sont entièrement responsables de la réservation de leur hébergement, des frais associés, ainsi que du respect des politiques propres à l'établissement choisi.
- L'organisateur ne garantit ni la disponibilité des chambres, ni les tarifs, ni les conditions de modification ou d'annulation.
- Toute information ou recommandation d'hôtels fournie par l'organisateur est communiquée à titre informatif seulement et ne constitue pas un engagement ou un partenariat officiel, sauf indication contraire.

Comportement et respect des règles

- Les participants doivent adopter en tout temps un comportement professionnel, respectueux et conforme au bon déroulement de l'événement.

- Tout comportement jugé inapproprié, perturbateur ou contraire aux règles établies pourra entraîner l'expulsion immédiate du participant, sans remboursement, ainsi que la perte du droit aux UFC.

Acceptation de la politique

- L'inscription et la participation à l'événement RDV OACIQ 2026 impliquent l'acceptation complète, libre et éclairée de la présente politique de participation.